



# ACCUSÉ DE RÉCEPTION ÉLECTRONIQUE

## PERMIS DE CONSTRUIRE UNE MAISON INDIVIDUELLE

Imprimé le 10/4/2026 15:6

Commune : MILLONFOSSE

## Dossier

N°DOSSIER	TYPE	PAR	REPRÉSENTÉ(E) PAR
PC 059403 25 C0006 M01	PCMI	RICHARD THOMAS	RICHARD THOMAS

## Contenu

### Accusé de réception électronique de votre dépôt de pièce(s) complémentaire(s) (dossier PC 059403 25 C0006 M01)

Madame, Monsieur,

Vous avez transmis par voie électronique un complément de pièce(s) pour votre dossier numéro PC 059403 25 C0006 M01 le 10/04/2026.

Le présent accusé atteste de la réception de(s) pièce(s) complémentaire(s) mais ne préjuge ni de la recevabilité de ces pièces, ni de la complétude du dossier. Le service instructeur va donc vérifier la validité des pièces déposées et vous informera de la suite donnée à votre dossier.

Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent par téléphone au 03 27 48 53 98 ou par messagerie électronique à [ADS@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:ADS@agglo-porteduhainaut.fr).

Merci de ne pas répondre directement à ce message : celui-ci est envoyé automatiquement et toute réponse ne pourra être traitée.

Cordialement,

Le service instructeur de MILLONFOSSE.

<https://gnau2.operis.fr/guichetnumeriqueurbanisme/> [Cliquez sur le lien pour accéder au guichet numérique]

## Dépôt

### DÉPOSÉ LE

11/3/2026 12:21

Le présent récépissé de dépôt (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre déclaration. Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent.